

ATTESTATION POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS DE L'UNION EUROPEENNE

Le/la soussigné(e) :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Passeport ou carte d'identité no :

atteste, par les présentes :

- ☐ qu'il/elle n'exerce pas d'activité salariée dans son pays de résidence
- ☐ qu'il/elle exerce une activité salariée dans son pays de résidence correspondant **à moins de 25 %** de son temps de travail ou de sa rémunération
- ☐ qu'il/elle exerce une activité salariée dans son pays de résidence correspondant **à 25 % ou plus** de son temps de travail ou de sa rémunération
- ☐ qu'il/elle travaille en alternance et exclusivement pour plusieurs employeurs en Suisse
- ☐ qu'il/elle travaille en alternance pour plusieurs employeurs de l'Union Européenne et de la Suisse

La présente attestation est délivrée à :

Nom, prénom ou raison sociale de l'employeur

.....

Adresse

Genève, le

Nom de l'employé

Signature

TRAVAILLEURS SAISONNIERS DE L'UNION EUROPEENNE

Marche à suivre pour l'employeur

1. Si le travailleur saisonnier n'exerce pas d'activité salariée dans son pays de résidence :
 - Affiliation et paiement des cotisations sociales par l'employeur en Suisse
2. Si le travailleur saisonnier exerce une activité salariée inférieure à 25 % de son temps de travail dans son pays de résidence :
 - Affiliation et paiement des cotisations sociales par l'employeur en Suisse
3. Si le travailleur saisonnier exerce une activité salariée d'au moins 25 % ou plus dans son pays de résidence :
 - Contacter l'Office fédéral des assurances sociales pour affiliation et paiement des cotisations sociales par l'employeur dans le pays de résidence ou verser les cotisations sociales en Suisse sous réserve d'une réclamation ultérieure du pays de résidence
4. Si le travailleur saisonnier travaille exclusivement pour plusieurs employeurs en Suisse :
 - Affilier et payer les cotisations sociales en Suisse
5. Si le travailleur saisonnier travaille en alternance pour différents employeurs de l'Union Européenne et en Suisse :
 - Contacter l'Office fédéral des assurances sociales pour affiliation et paiement des cotisations dans le pays de domicile ou payer les cotisations sociales en Suisse sous réserve d'une réclamation ultérieure du pays de domicile.